

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interrégionale de la mer  
Sud-Atlantique

Bordeaux, le 17 mai 2019

Mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral

**CONSEIL MARITIME DE FAÇADE SUD-ATLANTIQUE**  
**28 mai 2019**

**Point n° 2-1 – Présentation du DSF**

**A/ Contexte général**

Pour fixer son ambition maritime sur le long terme, la France s'est dotée, en février 2017, d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral, qui constitue le document de référence pour la protection du milieu, la valorisation des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral.

Au niveau national, la stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML) fixe quatre grands objectifs à long terme, complémentaires et indissociables répondant également aux engagements communautaires :

- répondre aux enjeux de transition énergétique pour la mer et le littoral,
- développer l'économie bleue durable,
- atteindre le bon état écologique du milieu marin et préserver un littoral attractif,
- assurer le rayonnement de la France comme nation maritime.

Pour chacune des façades maritimes en métropole, un document de planification - le document stratégique de façade (DSF) - doit préciser et compléter les orientations de la stratégie nationale au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à chaque façade.

La France a fait le choix de répondre aux obligations de transpositions de deux directives cadre européennes avec les documents stratégiques de façade :

- **La directive cadre « stratégie pour le milieu marin »** (directive 2008/56 du 17 juin 2008) qui vise d'ici à 2020, l'atteinte ou le maintien du bon état écologique des milieux marins.
- **La directive cadre « planification des espaces maritimes »** (directive 2014/89 du 23 juillet 2014) qui établit un cadre pour la planification maritime et demande aux États membres d'assurer une coordination des différentes activités en mer.

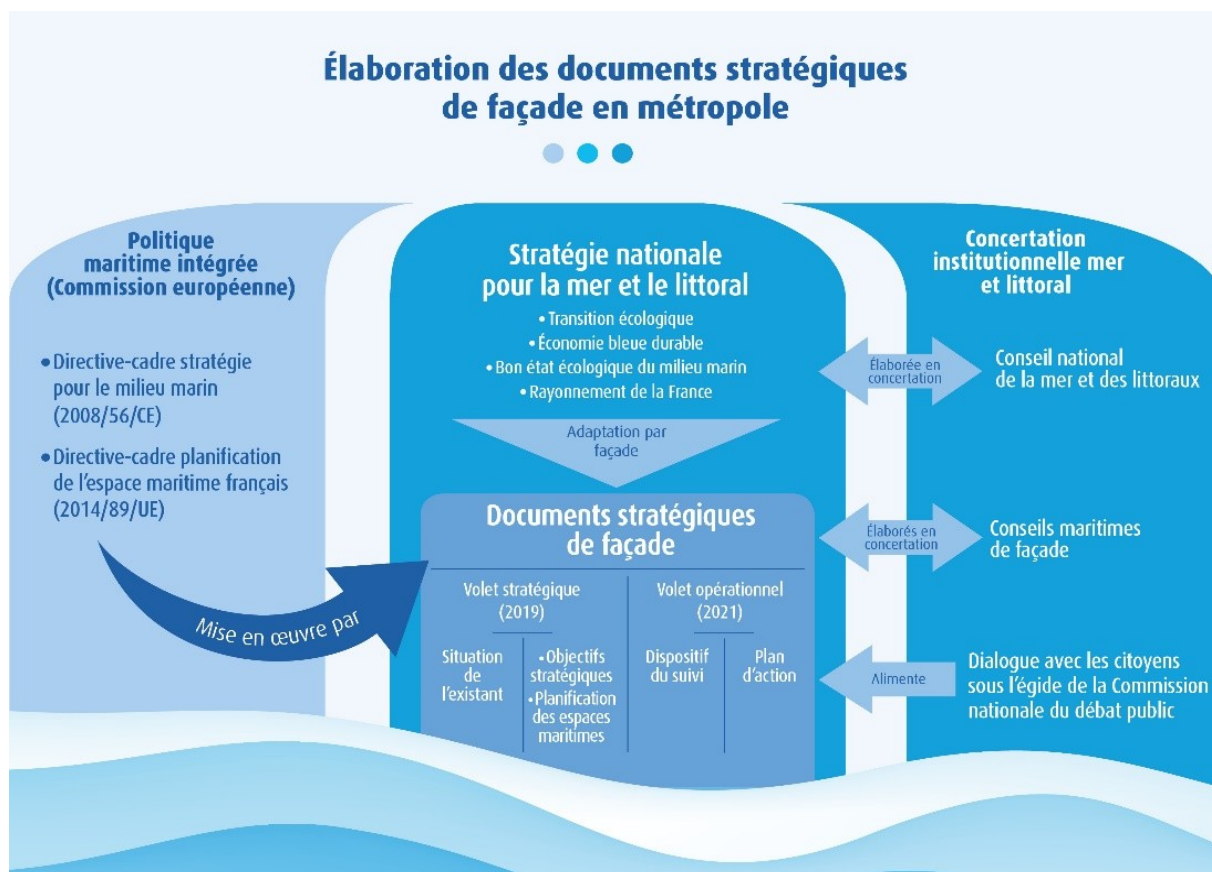
Le document stratégique de façade permet d'aborder le développement d'activités, la régulation voire la réduction des pressions exercées par l'homme sur les milieux marins et littoraux. Il vise à coordonner les activités et à prévenir les conflits liés à la diversification et à la densification des usages de la mer et du littoral. Le développement cumulé des activités humaines doit s'effectuer dans le respect de l'objectif de l'atteinte ou du maintien du bon état écologique.

Au **niveau de la façade Sud-Atlantique**, le DSF a fait l'objet d'une association et d'une concertation de l'ensemble des partenaires concernés au sein du Conseil Maritime de Façade, dont les commissions ont été fortement mobilisées depuis 2017 :

- 3 réunions du Conseil Maritime de Façade (24/10/2017, 27/06/2018 et 28/05/2019),
- 8 réunions de la commission permanente du Conseil Maritime de Façade (20/03/2017, 19/06/2017, 02/10/2017, 18/03/2018, 11/06/2018, 10/12/2018, 05/02/2019, 10/04/2019)
- 6 réunions des Commissions spécialisées « Economie de la mer » et « lien terre-mer »: 14/03/2017, 15/03/2017, 18/09/2017, 20/09/2017, 04/04/2018, 10/04/2018

Le DSF fait également l'objet d'une consultation du public, encadrée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Une première phase de concertation préalable s'est tenue au printemps 2018. Dans ce cadre, 4 ateliers citoyens se sont tenus à Capbreton, Bordeaux, Biarritz et La Rochelle. Le dispositif a été complété par une plateforme nationale sur internet : [www.merlittoral2030.gouv.fr](http://www.merlittoral2030.gouv.fr).

Cette plateforme a été réactivée en mars 2019 afin d'assurer la consultation du public sur le volet stratégique du DSF jusqu'au 4 juin 2019.



## B/ Structure du Document Stratégique de Façade

Le document stratégique de façade comprend quatre parties, chacune d'elle ayant vocation à être enrichie et amendée au vu de l'amélioration des connaissances disponibles et actualisée dans les révisions ultérieures du document, prévues tous les six ans :

- **la situation de l'existant**, les enjeux et une vision pour l'avenir de la façade souhaité en 2030 (**partie 1**)
- **la définition des objectifs stratégiques** du point de vue économique, social et environnemental et des indicateurs associés. Ils sont accompagnés d'**une carte des vocations** qui définit, dans les espaces maritimes, des zones cohérentes au regard des enjeux et objectifs généraux qui leur sont assignés (**partie 2**)
- **les modalités d'évaluation** de la mise en œuvre du document stratégique (**partie 3**)
- **le plan d'action** (**partie 4**)

Le volet stratégique du DSF, ou « Stratégie de façade maritime », objet de la présente consultation du CMF, correspond aux parties 1 et 2.

Les parties 3 et 4 (volet opérationnel) seront élaborées dans un deuxième temps, au plus tard en 2020 et 2021. Elles feront à nouveau l'objet d'une consultation du public et des instances avant leur approbation.

## **C/ Composition du volet stratégique du DSF : la stratégie de façade maritime**

La stratégie de façade maritime est constituée d'un document principal de nature synthétique (40 pages) et s'accompagne de 9 annexes présentant le détail des analyses scientifiques et techniques relatives à l'évaluation initiale et des éléments constitutifs des objectifs stratégiques et de la planification.

Le document de synthèse présente :

- un état des lieux de la façade,
- la vision d'avenir à horizon 2030,
- les objectifs stratégiques socio-économiques et environnementaux « généraux », qui sont déclinés en objectifs particuliers, et assortis d'indicateurs et de cibles en annexe 6,
- une carte des vocations.

**La vision** locale de la SNML fixe le futur souhaité pour la façade sud-Atlantique à l'horizon 2030 autour de 3 axes majeurs :

- *Le maintien d'un patrimoine marin d'exception* : Atteinte du bon état écologique incluant une bonne qualité de l'eau et une résilience des territoires face aux risques littoraux,
- *Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques* : Des filières professionnelles et des ports performants et pourvoyeurs d'emploi qui ont réussi leur transition écologique et énergétique, un partage accepté de la mer qui permet la coexistence harmonieuse entre les usages, économe des ressources et des espaces
- *L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation* : Des liens renforcés entre scientifiques et professionnels pour mieux connaître la mer, maintien des capacités en Recherche et développement et d'innovation, un public intéressé par la mer, conscient de sa fragilité et de son potentiel, l'attractivité des métiers de la mer.

Le projet de stratégie de façade maritime sud-Atlantique intègre **26 objectifs stratégiques socio-économiques** généraux, déclinés en 64 objectifs particuliers, répartis selon les thématiques suivantes :

- 1 : Pêche professionnelle
- 2 : Aquaculture
- 3 : Ports et transport maritime
- 4 : Industrie navale et nautique
- 5 : Energies marines renouvelables
- 6 : Sédiments marins et estuariens
- 7 : Plaisance et loisirs nautiques

8 : Tourisme

9 : Risques

10 : Sécurité et sûreté maritimes

11 : Paysages, sites et patrimoine

12 : Connaissance et recherche

13 : Innovation

14 : Formation, sensibilisation et attractivité des métiers de la mer

De même, la stratégie de façade maritime identifie **14 objectifs environnementaux généraux** déclinés en 54 objectifs particuliers, répartis selon les descripteurs suivants :

- Descripteurs 1 et 4 : biodiversité conservée et réseaux trophiques abondants et diversifiés
- Descripteur 2 : espèces non indigènes contenues
- Descripteur 3 : stock des espèces exploitées
- Descripteur 5 : eutrophisation
- Descripteur 6 : intégrité des fonds préservée
- Descripteur 7 : conditions hydrographiques sans dommages
- Descripteur 8 : contaminants dans le milieu sans effets néfastes sur les écosystèmes
- Descripteur 9 : contaminants dans les produits consommés sans impacts sur la santé humaine
- Descripteur 10 : déchets marins ne provoquant pas de dommages
- Descripteur 11 : introduction d'énergie non nuisible

**La carte des vocations** est une carte simple, découpant l'espace maritime en 7 secteurs, et présentant la vocation des secteurs en une phrase. L'annexe 8 propose des fiches descriptives pour chacun des secteurs identifiés, afin de préciser les principaux enjeux et objectifs assignés.

### **Liste des annexes :**

Annexe 1 : Diagnostic de l'existant, présentant une description détaillée des activités

Annexe 2 : Synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux

Annexe 3 : Projet d'arrêté ministériel définissant le bon état écologique du milieu marin

Annexe 4 : Carte des enjeux socio-économiques

Annexe 5 : Carte des enjeux environnementaux

Annexe 6 : Objectifs stratégiques et indicateurs associés

Annexe 7 : Tableau des dérogations (pour mémoire, aucune dérogation identifiée à ce stade)

Annexe 8 : Fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations

Annexe 9 : Atlas cartographique